Ecrit par Echo du Mardi le 27 août 2021

Jusqu'à 1 500€ d'aide pour un vélo électrique

Depuis le 26 juillet 2021, pour inciter les particuliers à se tourner vers des modes de transport plus propres, le gouvernement a étendu la prime à la conversion aux personnes qui achètent un vélo à assistance électrique (VAE) afin de remplacer un véhicule thermique.

Le montant de l'aide est plafonné à 1 500€, et 40% du coût de l'acquisition du cycle. Selon 01 Net, cette aide est élargie aux « vélos cargos acquis par des particuliers, des collectivités locales, des associations ou des professionnels ». Avec cette possibilité, le plafond est de 1000€.

Quelles conditions ?

Premièrement, il est nécessaire d'avoir plus de 18 ans et de résider en France. Il vous faudra également vous séparer de votre véhicule thermique. Sont concernés, les diesels avant 2011 et les modèles essences avant 2006. L'achat devra aussi être réalisé entre le 26 juillet 2021 et décembre 2021. Le VAE acheté ou

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 27 août 2021

loué ne doit pas disposer d'une batterie au plomb. Il doit également être identifié et gravé. La prime à la conversion serait à première vue cumulable avec le bonus classique.

Vous bénéficiez d'une surprime si vous habitez ou travaillez dans une zone à faible émission mobilité (ZFE): partie du territoire d'une collectivité dont l'accès est limité pour les véhicules les plus polluants, et que votre collectivité territoriale (commune, département, région, collectivité) vous a versé une aide pour acheter ou louer un vélo à assistance électrique. Le montant de la surprime est identique à l'aide versée par la collectivité territoriale, dans la limite de 1 000 €.

Faire la demande

Si le professionnel (vendeur ou loueur du vélo, organisme ayant accordé un microcrédit véhicule propre) ne vous fait pas l'avance de la prime, vous devez faire la demande en ligne. Vous avez 6 mois à partir de la date de facturation de votre nouveau vélo électrique pour déposer votre demande, ou, dans le cas d'une location, de versement du 1er loyer.

Plus d'informations, cliquez ici.